

Dossier**C'EST ARRIVÉ PRES DE CHEZ VOUS...****Sadiques sur cour****Ils font du bruit, menacent, insultent... Ces voisins-là sont un cauchemar. Et leurs incivilités encombrant les palais de justice**

« **N'ayez pas de voisins si vous voulez vivre en paix avec eux** », a écrit Alphonse Karr. La devise reste vraie pour ceux qui doivent coexister avec des riverains retors. Ceux de Jean-Claude travaillent chez eux. « Ils écoutaient très fort la musique à minuit, raconte ce retraité parisien. Dès que je leur ai demandé de baisser le son, ils se sont déchaînés. Maintenant ils l'écoutent à fond toute la journée. » Et ils font de la vie de Jean-Claude un enfer. Résultat, ou il se tait, ou il accepte de s'engager dans un conflit sans fin. Car un voisin toxique ne se calme jamais bien longtemps. Et, signe des temps, ils semblent de plus en plus nombreux.

« Ces nuisances obsédantes peuvent conduire à la dépression ou forcer ceux qui les subissent à déménager. Les incivilités graves entre voisins sont de plus en plus nombreuses, constate Me Jacqueline Bergel-Hatchuel, avocate au barreau de Paris, spécialiste du droit immobilier. La 8^e chambre du tribunal de grande instance de Paris, où se règlent les litiges pour troubles de voisinage, voit ses instructions augmenter chaque année depuis cinq ans. »

Lorsque le dialogue est rompu, c'est la justice qui prend le relais. « Aujourd'hui, on cherche plus à attaquer son voisin qu'à entrer en contact avec lui », déplore Isabelle Bérenger, juriste à l'Association nationale de la Copropriété et des Copropriétaires (ANCC), qui « observe un rejet massif de l'autre ». Parmi toutes les mauvaises coups que se réservent les belligérants d'un immeuble, il arrive même que des stratégies d'éviction des moins friqués se mettent en place au cours des réunions de syndic. « Les copropriétaires votent des travaux très chers que ne peuvent pas payer les petits revenus, puis ils humilient les personnes. Ils répètent ça à chaque assemblée, jusqu'à faire partir les moins riches. C'est comme ça qu'un quartier se boboïse... », explique Isabelle Bérenger. Les cas de troubles de voisinage hautement toxiques se multiplient également. Par exemple, celui de ces locataires qui, malgré des rappels à l'ordre et des mains courantes, organisent trois fois par semaine des fêtes monstres dans les parties communes, avec dégradation des murs et amoncellement de débris... Il arrive même que certains recourent à la violence. Isabelle Bérenger est venue en aide à « une personne qui habite dans le 16^e arrondissement de Paris dont on avait sciemment écrasé le chat par pure haine ». Et pourtant, le conflit n'est pas une fatalité. Jacqueline Bergel-Hatchuel met en avant l'utilité « des médiateurs pour éviter les procès ». Pour faire rempart aux toxiques, le voisinage a aussi ses casques bleus.

**C. M.**

Tous droits réservés : Le Nouvel Observateur

AC1A61B615D1AC1281180AA43E0ED44C2462671F26EB9E03

Diff. 542 529 ex. (source OJD)